



Renault Guyancourt-Aubevoye
1 Avenue du Golf 78288 Guyancourt Cedex
API - CTA G24 0 40
Tél 02 32 77 63 09 Fax : 02 32 77 61 45
Portable 06 82 45 48 18
Aubevoye le 11 Janvier 2002 numéro 60

LE SYNDICAT SUD VOUS PRESENTE SES VOEUX POUR L'ANNEE 2002

Aménagement du temps de travail :

Ci-joint les déclarations des représentants SUD lors de la réunion du CHST extraordinaire du 18 décembre 2001, et de la réunion des Délégués du Personnel du 10 janvier 2002

DECLARATION DES REPRESENTANTS SUD AU CHSCT EXTRAORDINAIRE D'AUBEVOYE DU 18 DECEMBRE

Suite à la consultation auprès du personnel concerné, les représentants SUD au CHSCT d'Aubevoye sont **CONTRE** les plannings de l'ATT aux Services 64840, 64862, 64865 et 64866.

Entre autre pour les raisons suivantes :

- SUD n'est pas signataire de l'accord.
 - Planning réalisé sans consultation avec le personnel.
 - Planning de l'année 2001 non tenu.
 - Délai de prévenance difficile voir impossible à tenir.
 - Condition de travail dégradé.
 - Débordement d'horaire, non déclaré, notamment en mission
 - Moins de Respect pour le personnel.
 - Fatigue du personnel lors des périodes hautes ou longues.
 - Plusieurs cas de stress dans différents services.
 - Vie de famille et activités extra professionnelles (sportives, culturelles.....) impactées lors des périodes.
 - Inutilité de venir le samedi puisqu'il n'y a pas de protos.
 - Dans certains secteurs, semaines basses imposées.
 - Dans un secteur, il a été demandé de ne pas prendre de congé au mois d'août (Vh arrivés en Septembre).
- Cette liste n'est pas exhaustive.

Pour le respect des conditions de travail et de la sécurité du personnel du CTA, nous resterons vigilants, en nous appuyant sur la réglementation du code du travail et de la convention collective.

Information : Résultat de la consultation des six représentants au CHSCT d'Aubevoye.
CONTRE : SUD (3) et CFDT (1) et un OUI MAIS..... CFE/CGC (2).

DECLARATION LORS DE LA REUNION MENSUELLE DES DELEGUES DU PERSONNEL SUD D'AUBEVOYE DU 10 JANVIER 2002

(cette déclaration s'adresse à la Direction)

L'année 2001 fut le chantier de la mise en place du système rigide des périodes hautes, longues et basses. L'organisation du travail est basée sur des plannings prévisionnels dont l'indice de confiance est très faible. Comme prévu, nous avons vu des semaines hautes sans prototype et des basses avec.

Nous attirons votre attention sur la dégradation du climat social et des conditions de travail à Aubevoye.

Lors de l'officialisation dans les UET de la déclinaison de l'ATT pour 2002, le mépris pour le personnel s'est particulièrement illustré : disparité inexplicable du nombre de semaines hautes, suppression du droit à déclarer les heures supplémentaires, suppression du délai de prévenance de 15 jours (sans parler des deux mois de préavis).

Un argument avancé, précise qu'il est normal que nous soyons plus flexible car on nous laisse disposer de nos semaines basses. Encore faudrait-il regarder la confiance que nous pouvons accorder à cette « contrepartie ».

Ces décisions ne respectent pas le droit des salariés tel qu'il a été défini dans les accords d'entreprise. Force est de constater que le management par la contrainte est bien la seule réponse que vous ayez trouvé pour affronter certaines réalités stratégiques comme le respect des délais de la X84.

Avec un management de ce type, l'effort nécessaire pour respecter le planning du projet 84 (au détriment de la qualité, quoi qu'en dise la hiérarchie) se fera avec des forces opérationnelles démotivées. Nous sommes conscients de l'importance vitale de la 84 pour Renault, mais soyez aussi bien conscient de l'importance de votre personnel pour l'entreprise.

Nos métiers sont complexes et Sud Aubevoye reste persuadé que le dialogue social et la concertation sont nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Le personnel d'Aubevoye souhaite fermement ne pas être tenu pour responsable du préjudice que cette politique inconsciente, risque de porter à RENAULT.

Commentaires :

Sans être un oiseau de mauvaises augures, cette déclaration a eu apparemment l'approbation de TOUS les représentants du personnel d'Aubevoye.

Mesdames et Messieurs de la Direction, la balle est maintenant dans votre camp.

A SUIVRE.....

Information :

Pour avoir distribué des tracts et suite à une décision des prud'hommes, les 3 militants SUD sanctionnés d'une journée de mise à pied en janvier 2000, ont été remboursés. Par contre SUD n'étant pas « représentatifs » au moment des faits, les sept avertissements ont été maintenus (dont 1 au CTA).